

Compte rendu du CTL du 9 décembre 2014

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- Validation de procès-verbaux des CTL des 17/03/2014, 27/04/2014, 14/10/2014 et 21/10/2014.
- Présentation du règlement intérieur de la Trésorerie de CAYRES – PRADELLES (pour avis).
- Présentation des aménagements des horaires d'ouverture au public des services de Haute-Loire (pour information).
- Présentation du baromètre social en Haute-Loire (pour information).
- Ponts naturels 2015 (pour avis).
- Questions diverses.

1- VALIDATION PROCES-VERBAUX :

Les procès-verbaux des 17 mars 2014 et 27 avril 2014 ont été approuvés par les organisations syndicales. Celui du 14 octobre 2014 non parvenu à temps sera évoqué lors d'un prochain CTL. Quant à celui du 21 octobre 2014, seule la CGT, présente lors de ce CTL boycotté par FO-DGFIP et SOLIDAIRES, l'a approuvé.

2- REGLEMENT INTERIEUR TRESORERIE DE CAYRES :

Suite à la fusion des trésoreries de CAYRES et PRADELLES, le règlement intérieur de l'horaire variable de CAYRES doit intégrer l'arrivée de la collègue de PRADELLES qui a dû se prononcer, de même que la collègue de CAYRES, sur le choix des plages horaires fixes et variables. Le choix n°2 a été validé, soit une plage variable allant de 7h à 18h30 et des plages fixes allant de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont rappelé que la fusion des 2 postes n'a pas été demandée par les personnels et qu'en fait chacune des 2 collègues aurait aimé garder les acquis antérieurs ; le règlement intérieur est un compromis. Les élus **F.O.-DGFIP** ont donc refusé de participer au vote.

3- AMENAGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

En préalable aux débats, les représentants **F.O.-DGFIP** ont fait la déclaration liminaire suivante:

« Monsieur le président,

Vous présentez aujourd'hui un projet d'aménagement des horaires d'ouverture des services.

Ce projet s'appuie sur une note de la centrale qui cadre la réduction envisagée.

Pour FO-DGFIP il s'agit d'un nouveau recul du service public programmé. L'administration n'étant en mesure de contrôler le flux des contribuables n'envisage d'autre solution que de baisser le rideau, à l'image de pôle emploi ou de la CAF, afin de palier à l'insuffisance de personnel, tout particulièrement dans les SIP. C'est bien sûr un aveu d'échec de la politique menée par l'administration qui voulait faire croire que l'informatique, internet et la dématérialisation étaient les solutions miracles ! Les personnels, eux, ont depuis longtemps constaté que non...

Bien entendu, FO-DGFIP comprend tous les agents qui voient en ces nouvelles modalités un moyen de « souffler », mais le risque est grand de voir la charge accueil physique se reporter de toutes manières sur les jours d'ouvertures, voire même entre les sites entre eux car la note n'oblige en rien l'harmonisation des horaires d'ouvertures sur des sites différents. En outre, le contribuable qui trouvera porte close reviendra, téléphonera ou écrira... En l'occurrence tous les services seront concernés par ce phénomène.

FO-DGFIP 43 n'est pas dupe, ces réductions d'ouvertures au public préfigurent la fermeture totale de services, notamment en milieu rural les 850 postes C4 .

Outre ces considérations générales sur l'objectif de la DG, FO-DGFIP 43 conteste l'application de cette note dans le département. En effet, la note n'oblige pas les directions à réduire au strict minimum les plages d'ouverture comme vous tentez de le faire en en ayant une interprétation restrictive.

En effet la note nationale ouvre la possibilité de réduire les horaires d'ouverture avec un seuil minimal d'ouverture de 24h pour les sites de plus de 10 000 habitants et de 16H pour ceux de moins de 10 000 habitants. La direction de la Haute Loire propose d'emblée de ne retenir que ce scénario : ouvertures minimales.

Le choix offert aux services par l'enquête est sérieusement biaisé : l'on ne peut répondre que sur la modalité de fermeture maximale ! C'est pourquoi nombre de collègues, conscients des conséquences néfastes de ce projet ont demandé le statu quo. En tiendrez-vous compte ?

Ce débat sera l'occasion de lever certains préjugés aussi : l'on entend ici ou là que les trésoreries seraient avantagées car leurs guichets sont fermés une ou deux demi-journées par semaine.

Un examen précis des horaires d'ouverture pratiqués dans le département montre que les trésoreries sont ouvertes la plupart du temps sur une durée hebdomadaire très voisine des SIP ou des SIE qui sont ouverts 30H/semaine. Beaucoup d'entre elles ferment pourtant le vendredi après midi, l'amplitude d'horaires étant étalé dans la semaine :

6 trésoreries ont une amplitude de plus de 30h dont 4 ferment le vendredi après midi,

6 trésoreries ont une amplitude 29H30 ou 30H et 2 d'entre elles ferment une ou deux (1) demi journées par semaine.

Les 7 autres ont une amplitude entre 26H15 (Tence) et 27H30.

Ces fermetures sont la conséquence des suppressions d'emplois cumulées et de la diminution du temps de travail sans création d'emplois. Les collègues de l'ancienne CP n'ont jamais demandé ces fermetures qui se sont imposées à eux faute des emplois nécessaires.

C'est pourquoi les représentants FO DGFIP 43 demandent d'envisager des plages horaires qui ne soient pas minimales pour tous les postes ou services qui en feraient la demande. »

La Direction invite ensuite les organisations syndicales à lui faire part de leurs observations.

Ces fermetures sont la conséquence des suppressions d'emplois cumulées et de la diminution du temps de travail sans création d'emplois. Les collègues de l'ancienne CP n'ont jamais demandé ces fermetures qui se sont imposées à eux faute des emplois nécessaires.

C'est pourquoi les représentants FO DGFIP 43 demandent d'envisager des plages horaires qui ne soient pas minimales pour tous les postes ou services qui en feraient la demande. »

La Direction invite ensuite les organisations syndicales à lui faire part de leurs observations.

Les représentants **F.O.-DGFIP**, émettent le souhait que les observations faites soient prises en compte: en effet, lors du dernier Comité Technique de Réseau (CTR) du 30/09/2014 nos représentants nationaux n'ont pas été entendus et n'ont bien évidemment pas validé les modifications d'ouverture au public proposées.

F.O.-DGFIP dénonce le seuil minimal d'ouverture déterminé par la DDFIP: la situation doit être examinée site par site, selon le choix de chacun. On peut constater en effet que certains, aussi bien en milieu urbain que rural ont une amplitude horaire supérieure à ce seuil minimal, et ne veulent pas réduire leur

temps d'accueil au public. D'où il ressort, d'après le résultat de notre propre enquête, qu'un grand nombre de collègues, notamment en trésorerie, souhaitent un statu quo sur le sujet.

La note de cadrage nationale, reprise par la DDFIP 43, prévoit "des horaires d'ouverture adaptés aux besoins des usagers lors de périodes d'échéances déclaratives ou de paiement, sur des périodes couvrant globalement 40 jours par an". Les représentants **F.O.-DGFIP** considèrent que cette notion de "pics" de charge, combattue il y a quelques années, serait une véritable régression; les modalités de mise en place restant encore floues. Selon les sites, les pointes de réception du public sont différentes, certains en ayant même toute l'année!

Ils font également remarquer que le jour de fermeture de certains sites est souvent lié à des contraintes locales, à un tissu particulier, par exemple: jour de marché, activité saisonnière...

Les représentants **F.O.-DGFIP** proposent donc la mise en place d'un véritable vote organisé par la Direction. Cette proposition est également reprise par les autres organisations syndicales.

Le Directeur indique alors qu'il n'a pas exploité à ce jour les retours des chefs de service sur la consultation informelle faite auprès des agents. Il précise, concernant les jours de fermeture de certains sites et les modules ARTT choisis, qu'il y a un existant dans le département issu de décisions antérieures. Selon lui, la question se pose de savoir quel est le jour de fermeture à choisir et en fonction de quel critère: l'existant, le temps partiel? Il précise quand même qu'il ne reviendra pas sur les jours de fermetures des postes quand il n'y a personne.

Il refuse catégoriquement d'accéder à la demande des organisations syndicales présentes de faire procéder à un vote sur chaque site et s'obstine à vouloir mettre en place le dispositif tel qu'il a été prévu par la Direction Générale.

Les représentants **F.O.-DGFIP** soulignent le caractère non obligatoire de la note nationale où il est précisé que « les directeurs **peuvent** adapter les horaires d'ouverture » et non pas « **doivent** adapter ». Ils réaffirment leur position quant à la nécessité d'un vote.

F.O.-DGFIP porte d'autres ambitions pour la mission de service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

4- BAROMETRE SOCIAL

Les représentants relèvent le faible taux de participation (49,5%) au sondage IPSOS réalisé en novembre 2013. Accessoirement, les représentants **F.O.-DGFIP** se sont interrogés sur l'opportunité de confier à un institut de sondage une enquête dont les résultats sont transmis au quotidien à la hiérarchie par les organisations syndicales. Mais peut-être ces informations sont-elles plus crédibles quand leur coût est élevé ?

L'analyse des données confirme, s'il en était besoin, les positions de **F.O.-DGFIP** qui, tout au long de l'année, quitte d'ailleurs à être taxé de « sinistrose », interpelle la direction sur les difficultés toujours plus grandes que rencontrent les collègues dans l'accomplissement de leurs missions.

En effet, la Haute-Loire est en retrait sur de nombreux points par rapport à l'enquête nationale. Serions-nous mal lotis dans notre beau département ? Charges de travail, pressions, stress, changements trop rapides à la DGFIP, manque d'informations, manque d'écoute, démotivation, pessimisme sur l'avenir, traitements en baisse constituent une liste à la Prévert des sujets d'insatisfaction des personnels.

Le Directeur a été surpris des résultats et se dit même « tracassé » tout en ayant pas de réponses à donner.

Il était pourtant prévenu ! Les élus **F.O.-DGFIP** l'avaient alerté à plusieurs reprises sur les résultats prévisibles de la mise en œuvre de la Démarche Stratégique dans les services de la DGFIP.

5 - PONTS NATURELS

Les propositions de la Direction, limitées par le calendrier, ont été validées par les organisations syndicales présentes, soit :

- Vendredi 2 janvier 2015
- Vendredi 15 mai 2015

- Lundi 13 juillet 2015

6 - QUESTIONS DIVERSES

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont soulevé le problème du **déménagement de CAYRES-PRADELLES** : la poste de CAYRES ne fermant pas avant le 01/03/2015, les collègues vont être très mal installées durant ce temps. Que vont-elles devenir pendant les travaux ?

La Direction ne peut rien annoncer pour l'instant, le Directeur devant avoir une entrevue avec le conseiller général du canton le lendemain et avec le maire de CAYRES le 11/12/2014. A suivre...

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont évoqué l'instruction du 14 novembre 2014 organisant la mise en œuvre à compter du 01/09/2015 du **dispositif unifié de gestion des équipes départementales de renfort (EDR)**. A compter de cette date, les agents titulaires de l'EDR seront titulaires de l'affectation nationale suivante : Direction- Sans Résidence- Equipe de Renfort. L'affectation départementale ne modifie pas la zone d'intervention des membres actuels de l'équipe.

Compte- tenu des départs envisagés, les représentants **F.O.-DGFIP** ont demandé s'il y aura un appel à candidature sur le département , comme il est précisé dans la dite instruction, dès ce mois de décembre.

La Direction confirme que le courrier en ce sens va être diffusé pour inviter les personnels intéressés à déposer leur candidature afin de postuler aux emplois qui risquent de se libérer sur l'EDR en 2015 :1 cadre C et peut-être 2 B avec la mise en place d'un vivier départemental.

A noter que les candidats **qui auront été sélectionnés par la direction** pour constituer ce vivier devront faire une mutation nationale et seront prioritaires pour rejoindre cette affectation !! Cela s'appelle le recrutement au profil et ne laisse rien présager de bon !

Les élus Force Ouvrière : **Chantal BONELLO - Jean Pierre COFFY- Robert GAGNE - Jocelyne LIMAGNE**

FO DGFIP à vos côtés,

FO DGFIP de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)	
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____,	le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

